CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E32398** **VALABLE JUSQU'AU** **24/10/2027**

ÉDITÉ LE 22/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERBERIE

Siret : 409 287 455 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 32 8396 OC 0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 290143/86

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 290143/86

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : RIVOLTA BTP

4 ROUTE DE SAINT-SAUVEUR
60410 VERBERIE

Téléphone : 03 44 40 94 53 **Fax :** 03 44 40 58 89

Portable : 06 19 54 09 41

Responsabilité légale :
FRASIER ELISABETH GÉRANT

Site Internet :

E-mail : comptabilite@rivolta-btp.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 108 055 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	20	17/07/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/10/2026 17:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.